



Le métier

Définition du métier

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient.

A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il se renseigne sur le degré de gravité des patients et leurs types de blessures.

Il est au service des malades, veille à leur confort, les installe durant le trajet et peut même intervenir en cas d'urgence pour prodiguer les premiers secours.

L'ambulancier doit veiller à l'entretien de son véhicule et du matériel.

Il peut également assister le malade pour les formalités d'entrée et de sortie.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Compétences attendues pour un ambulancier

- › Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
- › Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
- › Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
- › Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
- › Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
- › Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
- › Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
- › Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés
- › Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
- › Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
- › Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Perspectives possibles pour un ambulancier

- › Ambulancier dans une entreprise privée
- › Service des transports sanitaires dans hôpital
- › Brancardier dans un établissement de santé
- › Ambulancier SMUR,
- › Régulateur dans une société de transport
- › Chef d'entreprise

Rémunération d'un ambulancier

Rémunération d'un ambulancier dans la Fonction Publique

Le salaire de l'ambulancier dans la fonction publique est défini par la grille indiciaire des ambulanciers.

À expérience égale, les ambulanciers fonctionnaires ont un salaire équivalent dans toute la France.

Pendant sa première année en tant que titulaire, l'ambulancier fonctionnaire perçoit un salaire de 1 712 € bruts par mois.

Après 10 années de services dans la fonction publique, l'ambulancier voit sa rémunération brute mensuelle évoluer pour atteindre 1 901 €.

À la fin de sa carrière de fonctionnaire, après avoir gravi tous les échelons de son grade de conducteur ambulancier, il perçoit 2 037 € bruts par mois.

L'ambulancier a aussi le droit, en plus de son salaire de base, à des primes et indemnités comme :

- > l'Indemnité Forfaitaire de Risque (IFR),
- > la Prime De Service (PDS),
- > la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
- > l'Indemnité de Sujétion Spéciale des 13 heures (ISS),
- > etc.

Les droits des ambulanciers fonctionnaires sont inscrits dans la Convention collective de la Fonction Publique Hospitalière, la Convention collective SMUR ou du SAMU, suivant leur lieu d'exercice.

Le temps de repos quotidien minimum de l'ambulancier est de 12 heures consécutives.

Rémunération d'un Ambulancier dans le Secteur Privé

Les ambulanciers salariés du privé sont soumis aux règles de rémunération définies dans le code du travail aménagé par la Convention Collective de branche rattachée à l'activité générale des Transports Routiers.

La grille des salaires est définie dans une annexe de la Convention Collective.

L'ambulancier salarié, qu'il soit Diplômé d'Etat ou Auxiliaire ambulancier.

Le salaire médian pour les emplois ambulancier DEA en France est 22 698 € par an soit environ 1 891 € bruts par mois.

Les postes de niveau débutant commencent avec un salaire environnant 21 587 € par an soit 1 798 € bruts par mois, tandis que les travailleurs les plus expérimentés gagnent jusqu'à 26 273 € par an soit 2 190 € bruts par mois.

Evolution de carrière de l'ambulancier

Le diplôme d'état d'ambulancier donne accès, selon conditions d'exercices et/ou de diplômes à une formation par passerelles pour obtenir un autre diplôme (ex. AS, AP, ARM...)

Associations Professionnelles

<https://www.gardefa.fr/>

<https://simulationsante.eu/presentation-de-labass/>

INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA SANTÉ (IFMS)

1146 avenue du Père Soulas
34295 Montpellier cedex 5